Nations Unies

S/PV.4214



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4214e séance

Mardi 31 octobre 2000, à 12 h 15

New York

Président :	M. Andjaba	(Bangladesh)
Membres :	Argentine	M. Bocalandro
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	M. Teixeira da Silva
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Kassé
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Jerandri
	Ukraine	M. Herasymenko

Ordre du jour

Admission de nouveaux Membres

Note du Secrétaire général (S/2000/1043)

00-71902 (F)

La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres

Note du Secrétaire général (S/2000/1043)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Dans une lettre datée du 27 octobre 2000 adressée au Secrétaire général, le Président de la République fédérale de Yougoslavie a présenté la demande d'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies. Cette lettre a été distribuée dans le document S/2000/1043.

Conformément aux dispositions de l'article 59 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à moins que le Conseil n'en décide autrement, le Président du Conseil renvoie la demande d'admission à l'examen du Comité d'admission de nouveaux Membres. En conséquence, si je n'entends pas de proposition contraire, je vais renvoyer la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie au Comité d'admission de nouveaux Membres pour qu'il l'examine et fasse rapport à ce sujet.

Si je n'entends pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je propose que le Comité d'admission de nouveaux Membres se réunisse aujourd'hui, 31 octobre, à 12 h 20 dans la salle de conférence 7, en vue d'examiner la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 12 h 20.